

cesdés aux femmes, quittés leur place, remettés leur le gouvernement de la ville, laissés leur la garde des clefz et portes d'icelle, concedez leur l'administration publique ; Permettés qu'elles allent par païs, servés leur seulement d'escorte, pour faire les poursuites, pour presenter requeste, faire remonstrances aux gouverneurs et magratz, supplier sa Maiesté que sa Religion catholique remise en lad. ville par œuvre divine s'aidant (pour mieux démonstrer ses merveilles) de leur moien ne soit, par les sectaires violée.

Mais à Dieu plaise que vous esloignés de tant de vostre honneur et devoir, que de voz forces ne vous employez de maintenir à bien qui vous est acquis par grace divine, lequel conservant florira plus que jamais vostre ville, le perdant, ruine et désolation ne luy peuvent defaillir, prenés avis de l'expérience si esprouvée et cogneue, et si n'est vray que tous ceux qui ont voulu dissimuler et conniver en cause si juste retenant et suportant les sectaires, et qui ont eu le moien s'opposer à leurs menées, la justice divine se soit sur eux démontrée, ayant par leur favoris mesme receu le salaire et récompense qu'ilz méritent, ou bien ilz ne perdent que l'attente, si ja ilz ne s'en soict ressentuz, qu'ils ne reçoivent (par jugement divin) le guerdon que méritent les fauteurs des hérétiques rebeles au Maiesté divines et humaines.

Consultés avec vos voisins qui ont par voyes deues et raisonnables résisté à telles entreprises et empesché semblables menées à leur grand prouffit et honneur, et au plaisir et consentement de lad. Maiesté.

Implorez surtout l'aide et secours de Dieu pour querelle si sainte et équitable.

Et puisque par sa sainte grace ny a autre corruption au corps de vostre ville que celle du mal qu'avés sentu par les